

Mise en œuvre des paquets technologiques IPM et GIFS au titre de la campagne 2009-2010

Signature de l'accord de subvention N° 034 avec l'IFDC



Ms. G. HOUNGNIPO (à gauche) et B. M. GAGNON (à droite) échangeant les documents après la signature de l'accord

SOMMAIRE

Mise en œuvre des paquets technologiques IPM et GIFS au titre de la campagne 2009-2010: signature de l'accord de subvention N° 034 avec l'IFDC (Pages 1 et 2)

Formation des agents et cadres techniques des usines d'égrènage de coton (Page 2)

Formation des agents impliqués dans la mise en œuvre du WACIP (Page 3)

Assemblée Générale Ordinaire de l'AIC (Page 4)

Dans le cadre de la poursuite des activités menées au cours de la campagne 2008-2009 pour le compte du Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACIP), le Secrétaire Permanent de l'AIC et le Représentant de l'IFDC au Bénin, ont procédé, le vendredi 26 juin 2009 à la signature de l'accord de subven-

tion N° 034. Aux termes de cet accord, l'AIC doit procéder à la mise en

œuvre des paquets technologiques IPM et GIFS au titre de la campagne 2008-2010.

Les rapports d'évaluation du programme WACIP au titre de la campagne 2008-2009 présentés à l'atelier régional de Bamako ont montré les résultats satisfaisants obtenus par le Bénin dans la mise en œuvre des activités IPM et GIFS. En effet, l'installation des Champs

AIC-Infos

Conçu et réalisé par le Service Information, Communication et Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou
Tél: (229) 21 33 97 16
(229) 21 33 23 49
Fax: (229) 21 33 97 15
E-Mail: aic@intnet.bj
Site Web: www.aicbenin.org

Financé par l'Agence Française de Développement (Afd)

de Démonstration (CD) qui est la porte d'entrée du programme a été exécutée à plus de 200% (119 CD contre 50 prévus). L'application rigoureuse des paquets technologiques IPM et GIFS dans ces CD a donné des résultats très intéressants en fin de campagne. Le calcul des rendements après la récolte des carrés de rendement a donné des rendements variant entre 1.500 kg/ha et 3.960 kg/ha. Dans le souci de consolider ces acquis, l'AIC a formulé une demande de renouvellement de la subvention.

L'IFDC a accédé à la demande de l'AIC en lui accordant une subvention d'un montant total de 626.726 dollars US soit environ 282.000.000 F CFA. Comparé au montant de la subvention accordée au Bénin au titre de la campagne 2008-2009 on note une augmentation de 56%. Il s'agit essentiellement pour l'AIC, de procéder à l'extension du programme

à travers l'augmentation du nombre des CD qui va passer de 119 (réalisation 2008-2009) à 250 (prévision 2009-2010). Ainsi, 250 Conseillers en Production Végétale (CPV) seront directement impliqués dans le programme. Au titre des spéculations développées, il sera pris en compte systématiquement les autres productions de l'exploitation à savoir : le maïs et le niébé.

Pour cette deuxième campagne, l'AIC devra également réaliser une série de magazines télévisés qui montreront l'impact de la mise en œuvre des paquets technologiques IPM/GIFS sur la vie de quelques producteurs impliqués dans le programme depuis la première campagne. Ces « success stories » permettront d'apprécier le niveau d'amélioration des revenus des producteurs induit par le programme.

des usines de la SONA-PRA à la retraite, Joseph AGBANDE, Gestionnaire d'entreprise, Luc ABADASSI, Directeur Industriel de la SODECO et Job JEBOU, Administrateur des Finances à la retraite et Arnaud DEGLA, Chef du service maintenance du groupe ICA.

Il s'agit globalement de fournir aux cadres et agents techniques des usines, les outils nécessaires pour la mise en place d'un système durable d'organisation et de management basé sur la recherche permanente de l'efficacité et de la qualité, toutes choses qui doivent concourir à l'amélioration des rendements fibres.

La première session s'est déroulée du 16 au 19 Juin 2009 et a regroupé la première vague

Formation (DISEV) de l'AIC a indiqué que les sessions de 2009 constituent une suite logique de ce qui avait été fait en 2008 et que l'ensemble s'inscrit dans une perspective d'élaboration d'un véritable plan de formation au profit des acteurs de la filière coton. Il a par la même occasion invité les Chefs d'Usines à répertorier les besoins en formation des agents sous leur tutelle et à les transmettre à l'AIC.

Différents thèmes ont été développés au cours des quatre sessions au profit des agents. Ainsi, la formation des Chefs de Quart s'est surtout appesantie sur le processus d'égrenage, la maintenance en général et la gestion des stocks. Pour les Chef Fabrication, l'accent a été mis sur l'organisation du travail et sur l'utilisation de l'outil informatique (élaboration de tableau

Formation des agents et cadres des usines d'égrenage de coton



M. Marcel SOGAN lors de la formation des Chefs d'usine

Du 16 Juin au 10 Juillet 2009, s'est déroulée à l'Hôtel Dako 1er de Bohicon, la formation du personnel technique des usines d'égrenage de coton du Bénin. Organisée

par l'AIC, cette formation qui s'est déroulée en quatre (4) sessions, a été assurée par une équipe de formateurs composée de Messieurs Marcel SOGAN, ancien inspecteur



Vue partielle des participants (CU)

des Chefs de Quarts (CQ). La deuxième session s'est déroulée du 23 au 26 juin 2009 et a regroupé la deuxième vague des Chefs de Quart. La troisième session s'est déroulée du 30 juin au 3 Juillet 2009 et a regroupé les Chefs d'Usine (CU). Quant à la quatrième et dernière session, elle s'est déroulée du 7 au 10 Juillet 2009 et a regroupé les Chefs Fabrication (CF). Au total, 96 cadres techniques et agents ont pris effectivement part à cette formation sur les 96 attendus, soit un taux de participation de 100%.

A l'ouverture de l'une des sessions, le Directeur de l'Information, du Suivi-Evaluation et de la

de bord sur Excel). Pour les Chefs d'Usine, il s'agit plutôt du management des ressources, la détermination du coût de revient de la fibre, de la graine et du sous produit lint cleaner.

Dans les différents rapports présentés par les participants, à la fin de chaque session, il a été notifié la pertinence des thèmes développés. Les participants ont en outre suggéré entre autres que l'AIC appuie les usines pour l'harmonisation des nomenclatures des articles et l'archivage en ligne des données techniques relatives au processus d'égrenage.

Formation des agents impliqués dans la mise en œuvre du programme WACIP



Les agents sur le terrain pour les travaux pratiques

Du 22 au 24 Juin 2009 à Parakou et du 25 au 27 Juin 2009 à Bohicon, se sont déroulées les deux sessions de formation/recyclage des agents de terrain impliqués dans le programme WACIP. Organisées par l'AIC et la Coordination nationale du WACIP (IFDC) en collaboration avec la Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAF), les deux sessions ont regroupé au total 279 agents dont 40 Techniciens Spécialisés en Production Végétale (TSPV).

A l'ouverture des sessions, le Secrétaire Permanent de l'AIC Monsieur Barthélemy M. GAGNON a invité les participants à un changement de comportement pour être effectivement aux côtés des producteurs, leur prodiguer des conseils techniques et contribuer effectivement à l'application des bonnes pratiques agricoles en vue

de l'amélioration durable de la productivité non seulement en cotonculture, mais aussi dans les autres spéculations qui participent à l'amélioration globale des conditions de vie du producteur.

Au centre Guy Riobé de Parakou, les 191 agents toutes catégories confondues venant des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga, ont été répartis en six (6) groupes pédagogiques : un groupe pour les TSPV et cinq pour les CPV. Au CB-DIBA à Bohicon par contre, l'effectif était de 88 agents répartis en 3 groupes dont un pour les TSPV.

L'objectif visé par l'AIC à travers ces sessions, est de renforcer les capacités des agents d'appui-conseils qui constituent les CPV et les TSPV sur les bonnes pratiques culturelles relatives à la gestion intégrée des ravageurs (IPM) et à la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) dans le but d'améliorer durablement la productivité dans les exploitations sous culture cotonnière. Au

total, onze (11) thèmes ont été développés dans chacun des groupes pédagogiques. Il s'agit entre autres de :

- La restitution des résidus de récolte ;
- Le respect des itinéraires techniques en production agricole ;
- Etc.

Un des modules importants de cette formation est la présentation du protocole des Champs de Démonstration (CD). Ce protocole met un accent particulier sur le choix des producteurs devant abriter les CD. Il leur est

fait, en effet, obligation de cultiver, en plus du coton, une des deux spéculations ciblées par le programme : maïs et niébé.

Les différentes évaluations faites au terme de ces deux sessions ont montré que les participants ont pris conscience de leur responsabilité quant à l'atteinte des objectifs du programme, du moins en ce qui concerne l'amélioration de la productivité au niveau des exploitations encadrées.

Protocole des parcelles de démonstration

Choix des producteurs

Avoir produit du coton au cours des trois dernières campagnes

Etre ouvert aux innovations

Faire partir des producteurs suivis de façon rapprochée (membre des groupes de contact ou non)

Etre accepté dans le milieu par ses pairs

Producteur non endetté par rapport au crédit intrants

Disposer de la matière organique

NB : Les producteurs ayant abrité les CD au cours de la campagne 2008/2009 et qui se sont bien comportés, sont reconduits s'ils disposent de la matière organique.

La parcelle B de démonstration est délimitée et installée à l'intérieur du champ. C'est la parcelle sur laquelle le Conseiller Agricole assistera de façon rapprochée le producteur en vue de l'application correcte des itinéraires techniques.

Mais il est nécessaire d'avoir, au sein de cette étendue de terre, une parcelle remplissant les conditions suivantes :

- Zone homogène que la PD ;
- Parcelle se situant donc à n'importe quel endroit du reste du champ du producteur ;
- Même superficie que la PD.

Cette parcelle pourra être baptisée : « Parcelle A » sur laquelle le producteur effectuera les travaux selon ses pratiques sans l'intervention du Conseiller Agricole. Elle devra être identifiée par l'Agent et le producteur dès l'installation de la culture.

NB : Il n'y aura qu'une seule parcelle A (Jaune) dans le reste du champ du producteur associée à la parcelle B (vert).

Surface parcellaire

- Demi (1/2) ha par parcelle élémentaire en zone de savane (Alibori, Borgou, Atacora et Donga) soit au moins un (1) ha au niveau de chaque producteur pour le coton.

- Un quart (1/4) à un demi (1/2) ha en zone soudano guinéenne (Zou-Collines, Couffo - Plateau) soit demi (1/2) à 1 ha selon les disponibilités par champ de coton et par producteur.

Les deux (2) parcelles A et B seront installées dans une zone bien homogène dans le champ du producteur. Prévoir une allée entre les deux parcelles élémentaires si elles sont contiguës.

Le matériel

Il est vivement souhaitable de mettre à la disposition des agents tout le matériel approprié (GPS, Ruban métallique de 30 mètres, cordeau, piquets, pulvérisateurs, produits insecticides, sacs de récolte, balances (petite portée), peson, boîtes-dose, éprouvettes de 50, 100, 200 et 500 CC, etc.) dès le début de l'installation des champs afin de conduire sans heurt le test.

Les parcelles seront identifiées par des étiquettes et la parcelle de démonstration par une pancarte identique à celle de la campagne dernière.

Répartition

Alibori 60, Atacora 54, Borgou 42, Collines 22, Couffo 20, Donga 20, Plateau 12, Zou 20. Total 250 CD prévus pour tout le Bénin.

Le producteur effectuera les travaux selon ses pratiques sur la parcelle témoin (A) sans l'intervention du Technicien, tandis que ce dernier (CPV) assistera le producteur en vue de l'application correcte des itinéraires techniques sur la deuxième parcelle B (confère fiche technique).

Toutes les opérations seront enregistrées et les quantités d'intrants requises appliquées par parcelle seront minutieusement mesurées.

Assemblée Générale Ordinaire de l'AIC



Ms. Patrice TALON (à gauche) et Barthélemy GAGNON (à droite) respectivement Vice Président et Secrétaire Permanent de l'AIC

Les mercredi 10 et jeudi 11 Juin 2009 s'est tenue au Centre d'Affaires Gbêka de Cotonou, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIC. Sous la présidence du 1er Vice Président, Monsieur Patrice TALON, les soixante et un (61) délégués des trois (3) familles professionnelles membres à savoir : le Conseil National des Producteurs de Coton (CNPC), le Conseil National des Egreneurs de Coton (CNEC) et le Conseil National des Importateurs et Distributeurs d'Intrants Coton (CNIDIC), ont procédé à l'étude et à l'adoption des rapports (moral, d'activités et financier), à la désignation des nouveaux membres du Conseil d'Administration et à l'élection des membres du Bureau Exécutif de l'AIC.

Conformément aux statuts de l'AIC, le Président de séance, Monsieur Patrice TALON,

a procédé à la vérification des présences pour constater que le quorum est atteint et que l'AGO est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Ainsi, la parole fut donnée au Secrétaire Permanent de l'AIC, Monsieur Barthélemy M. GAGNON pour présenter le rapport moral. De ce rapport, on peut retenir que l'abrogation du Décret N° 2005-41 du 2 Février 2005 portant homologation de l'Accord-Cadre entre l'Etat et l'Interprofession, le niveau de plus en plus croissant de l'endettement des OP et la baisse de la production cotonnière constituent les difficultés auxquelles la filière est actuellement confrontée. La signature en Janvier 2009 d'un nouvel Accord-Cadre, l'adoption par le Gouvernement de la Nouvelle Approche Globale pour le Développement de la Filière Coton au Bénin et du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin (PARFCB) permettent de redonner espoir aux acteurs de la filière, sans oublier que le Gouvernement vient de renouveler, pour la campagne 2009-2010, la subvention sur les intrants pour un montant d'environ 11,2 milliards de F CFA après celle de la cam-

pagne 2008-2009 dont le montant était de 6,4 milliards de F CFA.

A la suite du Secrétaire Permanent, le Directeur de l'Information, du Suivi-Evaluation et de la Formation (DISEV), Monsieur Sènou Jean KOKOYE a présenté le rapport d'activités. Il s'agissait essentiellement pour lui de faire le point de l'exécution des fonctions critiques, du fonctionnement de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage et des projets et programmes tels que CmiA, WACIP, ProCoton etc.

Le Directeur Administratif et Financier (DAF), Monsieur Ange-Marie MEDJA a, par la suite, présenté les rapports financiers pour les exercices 2006 et 2007. Les traitements nécessaires des comptes de l'exercice 2008 n'étant pas achevés, ils n'ont pu être certifiés par le commissaire aux comptes. Ils n'ont donc pas été présentés. Il a été recommandé que le rapport financier 2008 soit présenté au cours d'une réunion du CA pour son adoption dans les meilleurs délais. Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Ramanou BADAROU a affirmé que son cabinet a effectué l'audit selon les normes de la profession. Selon lui, les comptes de l'AIC pour les exercices 2006 et 2007 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations des exercices 2006

et 2007.

Après les explications fournies aussi bien par le Vice Président et le Secrétaire Permanent en réponse aux différentes questions posées par les membres, l'Assemblée Générale a approuvé les rapports et donné quitus au commissaire aux comptes et au Bureau Exécutif de l'AIC.

Le président de séance a fait constater à l'AG l'arrivée à terme depuis le 3 Août 2008 du mandat des membres du CA désignés le 3 Août 2006. Il invite de ce fait les différents Conseils à procéder à la désignation des nouveaux membres. Ainsi, deux procès verbaux ont sanctionné les travaux de l'AGO des 10 et 11 Juin 2009. Le premier porte sur les grandes résolutions de l'AG. Elles sont au total 6. Les premier, deuxième, troisième et quatrième résolutions portent sur l'approbation des rapports. La cinquième constate la désignation effective par les différents Conseils des nouveaux membres du CA à raison de 13 pour le CNPC, 5 pour le CNEC et 5 pour le CNIDIC. La sixième résolution instruit le Doyen d'âge du nouveau CA, Monsieur Imorou SALE du CNIDIC à convoquer les membres pour l'élection des 11 membres du BE. Cette élection a été constatée par le deuxième procès verbal. La composition du BE se présente ainsi qu'il suit.

Président : Monsieur Mathieu ADJOVI (CNEC)
1er Vice Président : Monsieur Bani Gouda BIO TOUROU (CNPC)
2ème Vice Président : Monsieur Patrice TALON (CNIDIC)
Secrétaire Général : Monsieur Yaya BOUKO (CNPC)
Secrétaire Général Adjoint : Monsieur Joseph AMOUSSOU (CNIDIC)
Trésorier : Monsieur Imali DJETTA (CNPC)
Trésorier Adjoint : Monsieur Imorou SALE (CNIDIC)
Secrétaire à l'organisation : Monsieur Issiakou YAROU (CNPC)
Secrétaire à la formation et à la communication : Monsieur Jean-Claude TALON (CNEC)
Secrétaire Adjoint à la formation et à la Communication : Monsieur Sogni Robert ADANHOU (CNPC)
Chargé des relations extérieures : Monsieur Moudjaïdou I. SOUMANO (CNEC)